

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

Saisine n° 2000-SA-0217

relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 septembre 1983 portant fixation de modes de prélèvements d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des aliments des animaux

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 25 août 2000 d'une demande d'avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 septembre 1983 portant fixation de modes de prélèvements d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des aliments des animaux.

Ce projet d'arrêté transpose la directive 2000/45/CE de la Commission du 6 juillet 2000 établissant des méthodes communautaires d'analyse pour la détermination de la vitamine A, de la vitamine E et du tryptophane dans les aliments des animaux.

Afin d'assurer cette transposition, le projet d'arrêté modifie l'arrêté du 19 septembre 1983 portant fixation de modes de prélèvements d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des aliments des animaux.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 septembre 1983 portant fixation de modes de prélèvements d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des aliments des animaux qui lui a été soumis.

Martin HIRSCH